

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/371 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR LES ASPECTS GEOMARKETING ET ECONOMICO-FINANCIER DU FUTUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION A HAUT DEBIT DE LA CORSE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2003

L'An deux mille trois, et le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PATRIARCHE Paul, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
M. JALPI Jean à Mme GUERRINI Simone
M. MOTRONI Jean à M. CIABRINI Jean-Marc
M. MURACCIOLI Martin à M. VINCIGUERRA Marie-Jean
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean
M. SANTINI Ange à M. RUAULT Paul
M. VERSINI Sauveur à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CECCALDI Pierre-Philippe, CHIARELLI Joseph, COLONNA Jean-Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Toussaint, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

Considérant les orientations adoptées par l'Assemblée de Corse relatives à la politique à conduire en matière de T.I.C.,

Considérant que ces orientations constituent la base de référence de la Collectivité Territoriale de Corse en la matière et prévoient, à terme, une couverture de la totalité du territoire et de la population,

Considérant que par délibération n° 03/194 AC en date du 17 juillet 2003, l'Assemblée de Corse a approuvé le rapport du Conseil Exécutif sur le choix du mode opératoire d'édification du réseau à haut débit par le recours à une délégation de service public,

Considérant qu'il était nécessaire que la Collectivité Territoriale dispose d'un référentiel en terme de couverture et de besoins des territoires et des principales catégories d'utilisateurs,

Considérant qu'à cet effet une étude de géomarketing et de dimensionnement économique financier a été confiée aux cabinets IDATE & TACTIS,

Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage des N.T.I.C. en date du 20 novembre 2003,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Conseil Exécutif de Corse, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les conclusions de l'étude géomarketing et du dimensionnement économique financier du futur réseau à haut débit de la Corse.



ARTICLE 3 :

DIT que ces conclusions serviront de base de référence au cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage retenu au terme du marché public lancé à cet effet.

ARTICLE 4 :

L'A.D.E.C. pour ce qui la concerne est chargée de la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération et des dispositions contenues dans la convention.

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 19 décembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour le Président du Conseil
et par Délégation,
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI



José ROSSI



ANNEXE

PHASE OPERATIONNELLE D'EDIFICATION
DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION
A HAUT DEBIT DE LA CORSE

ETAPE 1

Résultats de l'étude Géomarketing
et du dimensionnement économique-financier du réseau

**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

1- La session de juillet 2003, créatrice d'une base de référence

Au cours de sa session de juillet 2003, l'Assemblée de Corse a examiné et arrêté, sur proposition du Conseil Exécutif, les principales options stratégiques de la première séquence de la phase opérationnelle du réseau de télécommunication à haut débit de la Corse.

A cette occasion, le Conseil Exécutif rappelait l'importance stratégique de ce rapport qui constitue une des pièces majeures d'un long parcours du dossier difficile du réseau à haut débit régional.

Le vote de l'Assemblée s'est avéré particulièrement déterminant pour la poursuite d'un dossier inscrit dans la durée et positionné comme un des fondements du développement durable de l'île et de l'aménagement du territoire.

Le Rapport présenté en juillet 2003, exposait en détail l'ensemble des problématiques liées à ce dossier. Il intégrait des données et des informations résultant du travail conjugué des services de financier, et de la S.C.P. d'avocats DEPORCQ et SCHMIDT, conseils de la Collectivité Territoriale dans ce secteur, auquel le Conseil Général des N.T.I.C. du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie avait été étroitement associé.

C'est ainsi, qu'à l'occasion de cette session, l'Assemblée de Corse a doté la Collectivité Territoriale, d'un véritable référentiel d'options stratégiques sur les principaux axes constitutifs du dossier général.

1.1. Sur le réseau à haut débit de la Corse

La Collectivité Territoriale disposait de deux options de mise en opérationnalité du réseau à haut débit : l'exécution en régie ou la délégation de service public. Chacune de ces solutions présentait des avantages et des inconvénients. Cependant, la solution de la délégation semblait mieux correspondre aux objectifs que s'est fixé l'Assemblée et assurer une plus grande neutralité de la Collectivité Territoriale vis à vis des technologies et des opérateurs.

Pouvoir présenter Par ailleurs il paraissait indispensable de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'accompagner la Collectivité Territoriale dans la phase de conception de l'édification du réseau.

C'est ainsi que l'Assemblée a délibéré en faveur de la solution de la délégation et à également autorisé le Président du Conseil Exécutif à prendre toutes mesures permettant le lancement des opérations juridiques de conception de cette solution, l'autorisant notamment à lancer les marchés et signer les contrats y afférents afin de à l'Assemblée de Corse la solution finalisée incluant le cahier des charges du lancement du réseau.

1.2. Sur la liaison Corse-continent

La question de la liaison à haut débit est une donnée stratégique pour le déploiement du réseau. Outre la liaison existante, un projet de connexion a été évoqué car en cours d'étude par le Ministère de la Défense nationale.

L'Assemblée de Corse a ainsi demandé au Conseil Exécutif de la saisir de cette question particulière sitôt qu'il serait en connaissance de l'ensemble des aspects relatifs à cette problématique et en mesure d'apprécier la diversité des solutions envisageables.

1.3. Sur la promotion des usages

Le développement des usages sociaux du réseau et des N.T.I.C. a été considéré, par l'Assemblée de Corse, comme un élément fondamental du projet global de la Collectivité Territoriale.

L'Assemblée a pris acte de la nécessité de se doter, à terme, d'un véritable plan de développement des usages, et exprimé le souhait, que dans cette attente, le Conseil Exécutif lui présente, dans les meilleurs délais, un plan transitoire d'accompagnement de ces usages.

1.4. Sur les conditions de poursuite du dossier

L'Assemblée de Corse a validé le fait que la poursuite du projet global de réseau à haut débit et de promotion des usages sociaux n'avait plus vocation à être portée par financier à l'exception du volet des aides aux entreprises, sinon de manière transitoire dans l'attente de la mise en place des solutions alternatives pour lesquelles il convient de déterminer les modalités opérationnelles.

Dès lors, il convenait de prévoir les moyens humains d'accompagnement de ce dossier pour mener à bien l'ensemble des actions indispensables au lancement de l'appel d'offres de l'édification du réseau.

C'est les raisons pour lesquelles, l'Assemblée de Corse a autorisé l'ADEC à procéder à des recrutements à cet effet, sans avoir à créer de nouveaux postes puisqu'il ne s'agissait que de pourvoir des postes existants. Enfin, l'Assemblée autorisait la création d'un poste de chef de projet basé à la Collectivité Territoriale et placé sous l'autorité directe du Président du Conseil Exécutif.

2- L'ordonnancement de la poursuite du dossier

La première séquence de la phase opérationnelle d'édification du réseau doit conduire la Collectivité Territoriale à finaliser ses choix stratégiques en termes

de mode opératoire de conduite de l'opération, à retenir le ou les prestataires-délégués et enfin à choisir le mode de gestion de l'ensemble du dossier.

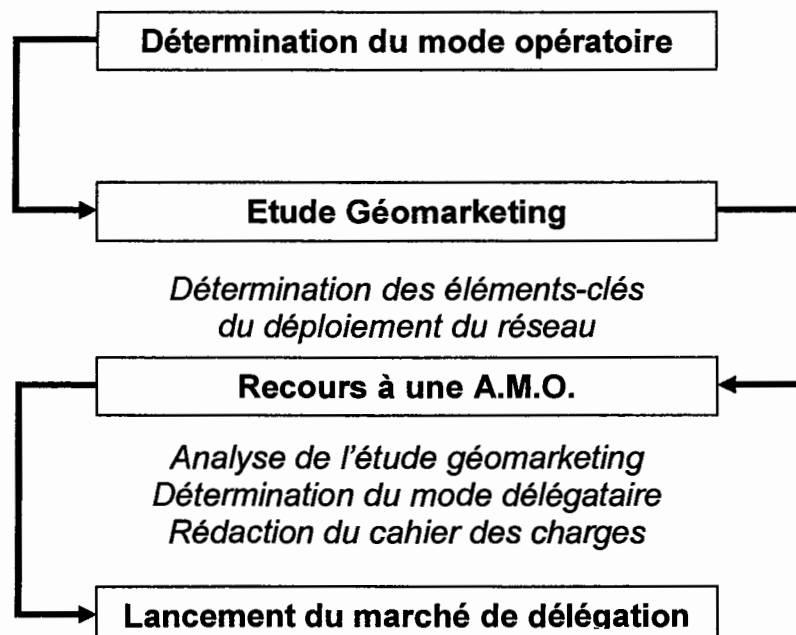
Cette séquence est donc marquée par deux actes procéduraux déterminants :

- le recours à une Assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) chargée notamment de définir les contours de la forme de délégation, de la préparation du cahier des charges y afférent, de la rédaction et du lancement des actes procéduraux ainsi que du suivi et de la mise en place de la délégation.
- le lancement du marché de délégation de service public qui sera déterminant tant sa spécificité est grande. Il s'agit, pour la Collectivité Territoriale de Corse de recourir à un marché performantiel pour respecter son souci de stricte neutralité vis à vis des opérateurs et des technologies.

→ Pour ces raisons, la Collectivité Territoriale de Corse a lancé en juillet 2003, un marché, sans formalité préalable, pour la réalisation d'une étude géomarketing et la détermination du dimensionnement économique financier du réseau à haut débit.

Cette étude avait pour objectif essentiel la détermination des besoins, en termes de débit sur les différents territoires insulaires et pour les différents types d'utilisateurs, et l'évaluation du coût de l'objectif de couverture de la totalité du territoire et de la population.

Schématiquement l'ordonnancement des différentes étapes se présente comme suit :



3- L'étude géomarketing

Cette étude a été réalisée au cours des mois de juillet, août et septembre. Elle a été confiée aux cabinets IDATE & TACTIS qui avaient fait une offre solidaire suite à une procédure de consultation pour un marché sans formalité préalable.

Les cabinets IDATE & TACTIS ont été retenus par les services de l'Agence de Développement Economique de la Corse, chargée de la mise en œuvre de ce dossier, en raison de la qualité de leur offre mais également parce qu'ils présentaient les meilleures garanties de rapidité d'exécution de la prestation grâce à leurs compétences dans ce domaine et de leur expérience et des références dont ils disposaient pour avoir réalisé des missions de même nature pour de nombreuses régions.

Conformément à leurs engagements, les cabinets IDATE & TACTIS ont remis leur étude fin septembre 2003. Dans le respect des engagements pris par le Conseil Exécutif, il était donc utile, compte tenu de leur importance, que ses résultats soient portés à la connaissance de l'Assemblée.

Cette étude géomarketing présente plusieurs caractéristiques générales qu'il convient de relever avant d'examiner les différents éléments de contenu :

- Cette étude a été réalisée avec une très grande rapidité afin de ne pas obérer le déroulement du calendrier prévisionnel
- Elle a mobilisé de nombreux experts qui ont fait appel à un institut de sondage pour évaluer les besoins des entreprises et des ménages
- Elle a confirmé que la Corse disposait bien d'un marché porteur pour le développement de la société de l'information en général et du haut débit en particulier
- Elle a souligné l'importance de la liaison Corse-Continent qui demeure stratégique dans le déploiement du réseau de communication à haut débit
- Elle a enfin déterminé un scénario de référence d'édification du réseau basé sur la mixité des solutions technologiques en tenant compte des possibilités infrastructurelles ainsi que des offres existantes.

3.1. Diagnostic et état des lieux

3.1.1. Synthèse et points clés

- **Les pratiques et les besoins en matière d'accès haut débit sont d'ores et déjà importants malgré une dynamique de l'offre faible en CORSE,**
 - Des comportements de consommation plus élevés que sur le continent ; un taux de pénétration du haut débit en Corse (34 % des internautes) nettement supérieur à la moyenne nationale (19 % des internautes) pour un taux de population couverte équivalent (environ 74 % à mi-2003)

- Une demande potentielle est relativement importante, portée par les professionnels (agriculteurs, artisans), et par des foyers, qui en ont particulièrement besoin pour accéder à l'ensemble des services publics.

▪ **Au delà des usages actuels et des attentes, une politique de l'offre volontariste est un facteur clé pour le développement de la demande**

- La diversité de l'offre et la dynamique des acteurs du marché ont un impact très importants sur le comportement des utilisateurs et donc de leurs consommations en haut débit.
- Ainsi les leviers de l'offre sur la demande s'exercent à trois niveaux :
 - Au niveau tarifaire : il est constaté que la baisse des prix engendre une augmentation des volumes consommés (élasticité de la demande), en moyenne 1% de baisse sur les prix engendre environ 2% de volume en plus selon des études aux USA concernant l'accès Internet ;
 - Au niveau de la diversité de l'offre : la disponibilité d'une diversité de technologies d'accès et de prestataires de services permet à chaque utilisateur de trouver plus facilement la réponse à ses attentes.
 - Au niveau de la sensibilisation et de la pédagogie : la pression de l'action commerciale des acteurs de l'offre contribue à une meilleure appropriation des outils TIC par les utilisateurs notamment professionnels.

Même si la taille du marché reste modeste (260 000 habitants, 22 600 professionnels et entreprises) et diffuse (360 communes), **la demande est plus intense qu'en moyenne nationale** en 2003 et au-delà elle continuera à l'être.

▪ **En l'absence d'une intervention publique significative dans le secteur des télécommunications, les risques pour la CORSE sont multiples :**

- Renforcement durable d'un monopole de fait sur les services haut débit (l'opérateur historique détient 90% de part de marché sur les accès Internet via ADSL contre à peine 60% sur les accès Modem téléphonique), conséquence directe du lien Corse-Continent considéré comme une barrière tarifaire de la part des nouveaux acteurs.
- Renforcement d'une seule solution technologique (ADSL) au détriment d'une diversité de technologies d'accès au haut débit, réduisant d'autant les effets de levier de l'offre sur la dynamique de la demande.
- Risque économique (pertes d'emplois à court-moyen terme pour des entreprises qui ne seraient plus compétitives) et perte de qualité du service public (inadapté aux exigences des citoyens dans les domaines de la santé, de l'éducation de la formation, des services de secours et d'incendie, ...)
- Absence de projets innovants dans le domaine des télécoms pénalisant l'émergence au cœur de la zone méditerranéenne d'une filière TIC Corse potentielle créatrice d'emplois à valeur ajoutée (Applications multimédia, plate-forme de téléservices.
- Etablissement d'une fracture numérique contraire à la logique d'aménagement du territoire voulue par la collectivité territoriale : Près de 300 communes actuellement non couvertes et environ 220 le seront encore en 2005 !

- Insuffisance de couverture des communes. Les communes « dites couvertes » ne le sont que partiellement. Seules 86 d'entre elles le seront presque en totalité (>90% des lignes) d'ici fin 2005 par une offre ADSL.
- Manque d'accès haut débit alors que les demandes sont aussi pressantes même si en volume elles sont moins significatives.
- Enfin, la volonté d'aménagement de la collectivité territoriale est d'équiper les villages de services qui rendront possible à terme un rééquilibrage des populations et des activités économiques (artisanat, agriculture, PME ...) entre les villages et les zones côtières.

Sans intervention de la puissance publique, il existe un risque fort de renforcement des déséquilibres territoriaux, de déconnexion du marché corse de la réalité compétitive continentale et un affaiblissement économique de tous les secteurs à terme.

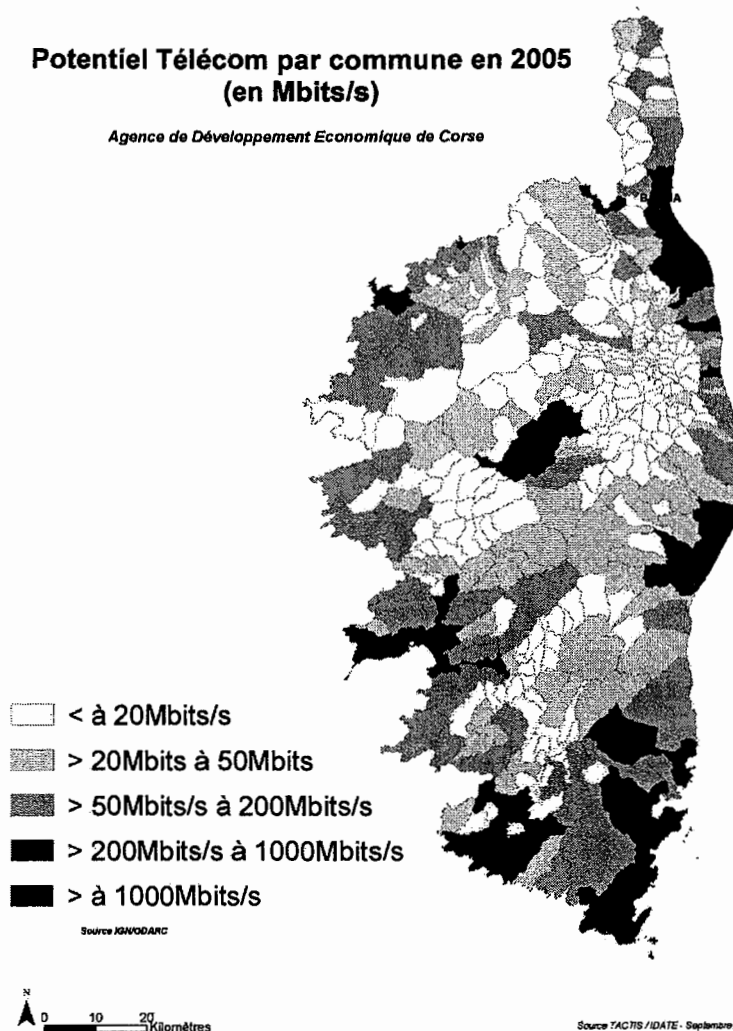
■ **Les ménages comme les professionnels sont en attente d'une offre concurrentielle**

- Forte propension des utilisateurs locaux à faire appel à la concurrence (plus de 34% des ménages ont recours à un concurrent de l'opérateur historique contre 24% sur le continent pour le service téléphonique fixe),
- Constat d'un taux d'équipement en haut-débit des ménages corses très supérieur à celui du continent : 34% des foyers connectés à Internet en Corse contre 19% en moyenne nationale
- **Une population d'agriculteurs très fortement équipée : 84% ont un PC, 73% connectés à Internet (1ère profession équipée en taux de connexion),**
- Si 56% des entreprises sont connectées à l'Internet, près d'un tiers ont un accès au haut débit ce qui représente environ 2000 entreprises (16% des entreprises corses),
- 10% d'entreprises supplémentaires envisagent de s'abonner au « haut débit »
- Une forte opportunité et une pression liées au tourisme (2 millions sur 4 à 5 mois)

■ **Les projets publics soutenus par la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat sont identifiés comme structurant l'environnement économique du secteur : les Points d'Accès Multimédia, les projets publics d'envergure (SDIS, Université, Ecoles...)**

Potentiel Télécom par commune en 2005 (en Mbits/s)

Agence de Développement Economique de Corse

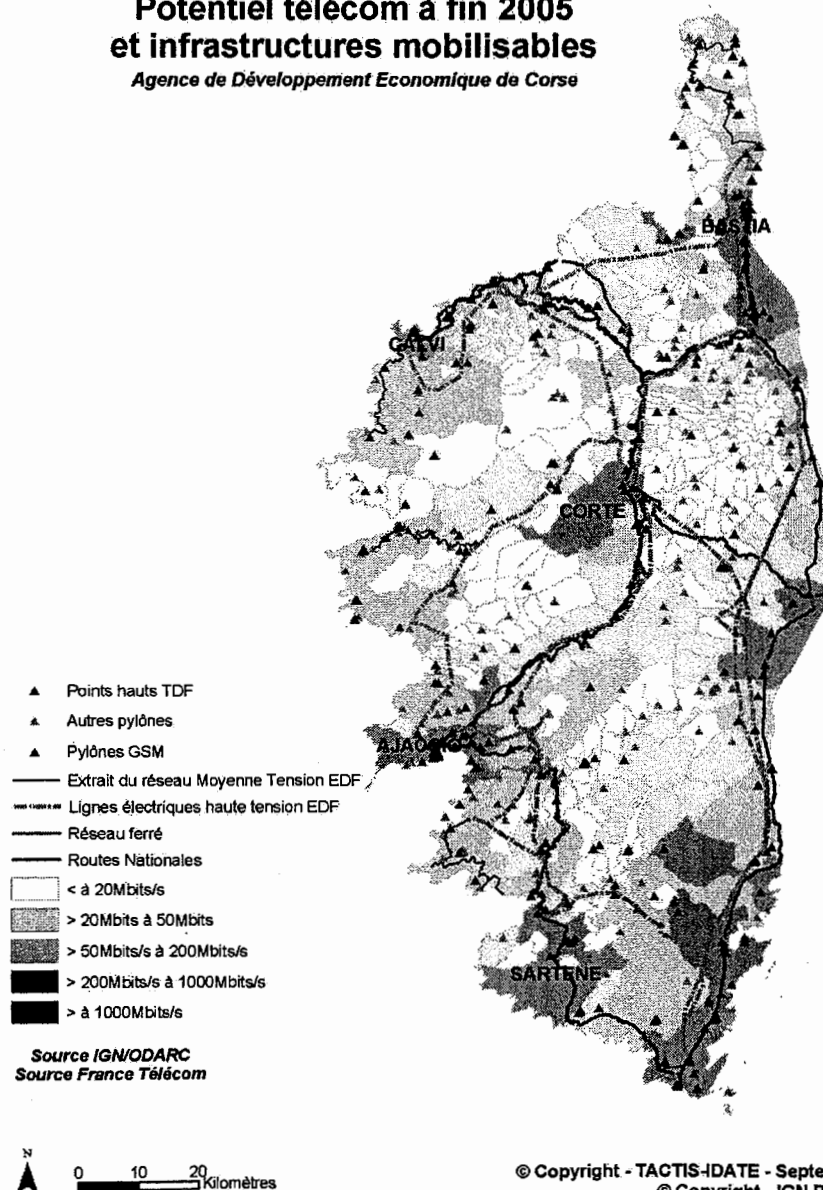


- La couverture programmée par le seul opérateur présent (FT) ne permet pas de répondre aux besoins et potentialités de l'ensemble du territoire à horizon 2005 pour au moins quatre raisons.
 - L'ADSL ne répond pas à tout type de besoin, il s'agit principalement d'un service d'entrée de gamme dans la connexion permanente à l'Internet (ciblée grand public et petits professionnels). De nombreux utilisateurs ne peuvent se satisfaire de l'offre ADSL (Universités, Hôpitaux, certaines entreprises ...),
 - L'offre ne couvre qu'une partie réduite du territoire (près de 220 communes non couvertes à fin 2005), laissant en jachère, de très nombreuses zones dont les besoins sont pourtant réels (cf. carte),
 - Les tarifications ne sont pas assez attractives pour certaines populations ni pour l'interconnexion d'établissements,
 - Dans les villes déjà couvertes, la couverture reste souvent partielle.

- Face au déficit de la concurrence et de l'absence de couverture d'une partie de la Corse, plusieurs opportunités se présentent pour une action publique.
- Les principales opportunités concernent des infrastructures qui permettraient la connexion des principales zones économiques de l'île.
- Les infrastructures alternatives :
 - Offrent à la fois des solutions de sécurisation par rapport aux réseaux existants
 - Permettent de renforcer les axes principaux de l'île qui sont pour certains proches de la saturation,
 - Favorisent le raccordement à un moindre coût des communes situées sur le passage de ces ouvrages pouvant supporter notamment des fibres optiques ou des moyens radios (via des pylônes ou points hauts existants)

Potentiel télécom à fin 2005 et infrastructures mobilisables

Agence de Développement Economique de Corse



3.1.2. Analyse des usages et besoins des ménages, services publics, entreprises et développement économique

Près de 28.000 foyers en Corse disposent d'un accès à internet. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale (27 % en Corse contre 23 % au niveau national). Il existe encore des disparités territoriales en terme d'accès à Internet, mais cependant, il est faut noter que les foyers de l'intérieur sont assez bien équipés en comparaison avec ceux du littoral.

34 % des foyers connectés ont un accès au haut débit, ce qui démontre un fort attrait de la population insulaire pour ces technologies, comme d'ailleurs pour tous les types de technologies (Cf. pénétration des téléphones mobiles en Corse).

18 % des foyers envisagent d'utiliser Internet, contre 12 % en moyenne nationale et 49 % souhaitent se connecter au haut débit. Il est important de noter que 34% des foyers et des entreprises en Corse ont recours à un opérateur alternatif, contre 24% en moyenne au niveau national.

En tout état de cause l'équipement des professionnels en Corse reste tout à fait encourageant :

-56 % des PME sont connectées à Internet

-11 % envisagent de le faire d'ici deux ans.

Le tableau ci-après résume bien cette tendance qui laisse augurer d'un développement rapide de la société de l'information en Corse.

| Secteur | PME connectée | Intention de se connecter |
|---------------|---------------|---------------------------|
| Agriculture | 73% | 2% |
| Industrie BTP | 56% | 17% |
| HCR | 51% | 12% |
| Commerce | 58% | 10% |
| Services | 41% | 12% |
| Associations | 55% | 16% |
| Total | 56% | 11% |

Sur la base des entreprises connectées à Internet, la répartition des modes de connexion s'effectue comme suit :

| Mode d'accès | Analogiqu | RNIS | ADSL | LL |
|--------------|-----------|------|------|----|
| Littoral | 46% | 19% | 31% | 4% |
| Intérieur | 48% | 30% | 20% | 2% |
| Total | 47% | 22% | 28% | 3% |

Il faut noter que plus de 15% des entreprises actuellement connectées à Internet envisagent une liaison à haut débit ce taux augmente lorsque l'entreprise se situe dans l'intérieur et qu'elle ne dispose pas de ce type de service.

A ce stade du projet d'édification du futur réseau de télécommunication à haut débit, il faut noter que les cabinets IDATE & TACTIS ont identifié, au cours de leur enquête de terrain, des projets de la part de professionnels. On citera à titre d'exemple :

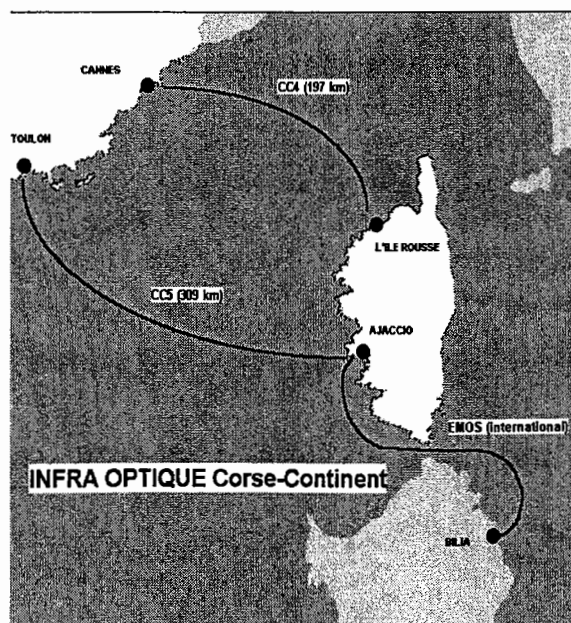
- *Pour le tourisme : l'ouverture d'un portail d'accueil et de réservation*
- *Pour le secteur artisanal : la mise en ligne de services par la Chambre de métiers de Corse-du-Sud,*
- *Pour les entreprises : l'ouverture d'une liaison très haut débit pour Corse Composite Aéronautique,*
- *Pour l'éducation : la volonté de mise en réseau de l'enseignement primaire et secondaire avec le rectorat et le développement et la généralisation du haut débit pour la communauté universitaire,*
- *Pour la santé : l'objectif étant de limiter les déplacements des patients en les maintenant à domicile par le développement du télédiagnostic, de la visioconférence dans les centres hospitaliers*
- *Pour la sécurité : le développement d'un système d'information géographique pour la mise en liaison des centres de secours*
- *Pour les collectivités : l'objectif est de développer l'@-administration*

3.1.3. Analyse de la présence des opérateurs et des infrastructures mobilisables

Trois éléments majeurs ressortent de l'analyse de l'offre

➤ **Le lien CORSE-CONTINENT, facteur clé de la réussite du développement du haut débit sur l'île**

- Condition nécessaire et indispensable pour les opérateurs nouveaux entrants : disposer d'une connexion compétitive pour investir dans des équipements de dessertes (Dégroupage), les accès Internet sur le réseau câblé (Bastia) LDCOM, Free et TD/Cegetel
- Des opportunités de mutualisation avec France Télécom et/ou DGA,



En tout état de cause l'étude a mis en lumière que la liaison existante était de nature à offrir une desserte suffisante pour le trafic actuel et futur de télécommunication à haut débit. La Collectivité Territoriale de Corse disposant de la possibilité d'acquisition d'une paire de fibres dans la liaison existante ou de la location pure et simple d'un droit de trafic.

En outre, le projet de la pose d'un câble par l'Armée, offrirait une solution alternative qu'il faudra étudier dès lors que celui-ci sera finalisé.

Il faut, également, noter que la Collectivité Territoriale de Corse pourrait elle aussi procéder à la pose d'une liaison haut débit dont elle serait propriétaire et pourrait même prétendre, à ce titre, à la mobilisation de fonds communautaires dans la mesure où l'Union européenne considère que ce type de liaison est vital pour le développement du haut débit sur l'ensemble du territoire de l'Union.

➤ **Une offre de France Télécom trop limitée avec des ouvertures vers la collectivité et des opportunités de déploiement d'autres opérateurs**

- Etat actuel de la couverture « haut débit » : 64 communes couvertes à mi-2003 (soit 18% des communes contre 25% en moyenne nationale) avec une offre haut débit essentiellement basée sur la technologie « DSL ».
- Les opérateurs alternatifs subordonnent une action sur les réseaux de desserte hertziens à une initiative de la Collectivité Territoriale de Corse.

Aujourd'hui, seules les communes de plus de 2 000 habitants sont sensiblement couvertes par l'offre actuelle « haut débit », c'est à dire en Corse par la seule technologie ADSL.

Le développement d'une offre concurrentielle est aujourd'hui envisageable, d'ailleurs plusieurs opérateurs, consultés au cours de cette étude géomarketing, ont manifesté leur intérêt à déployer une offre de service. On distingue notamment : Télécom Développement/CEGETEL – LDCOM – Free Télécom – Altitude – NC Numéricable – Bouygues SFR.

➤ **D'importantes opportunités d'infrastructures mobilisables**

- Possibilité de synergies avec les compléments de couverture de téléphonie Mobile (mutualisation de pylônes dans les zones blanches)
- *Des opportunités d'infrastructures très importantes*

De réelles possibilités d'utilisation des infrastructures existent, comme par exemple : les voies ferrées, propriété de la Collectivité Territoriale de Corse, pour la pose d'une fibre optique, ou bien les lignes électriques d'EDF qui sont « opticalisables » et traversent 160 communes.

3.2. Principes directeurs pour l'élaboration de la stratégie

Ces principes directeurs concernent plusieurs objectifs à atteindre

- Étendre la couverture de l'offre sur l'ensemble des communes afin d'utiliser les télécommunications comme l'un des outils structurant capable d'induire un rééquilibrage des territoires,
- Favoriser l'émergence d'une diversité (compétitivité des offres, diversité et innovation dans les services proposés),
- Faciliter l'appropriation des TIC et les performances associées (productivité, innovation, ouverture ...) par les différents acteurs d'un tissu économique constitué essentiellement de petites structures atomisées, grâce à la mutualisation de services s'appuyant sur les infrastructures haut débit.
- Promouvoir l'innovation dans l'offre de services aux utilisateurs en favorisant l'émergence de plate-forme pilotes locales (expérimentations très hauts débits, nouveaux services, création de pôles d'activités tertiaires TIC ...).

- La Collectivité Territoriale de Corse a un rôle à jouer dans le marché des télécommunications
 - Principes : agir de façon neutre, non discriminatoire et transparente,
 - Faire jouer l'effet de levier de l'intervention publique sur le marché des opérateurs télécoms,
 - Ne pas entrer en concurrence avec les opérateurs mais favoriser leur diversité et la compétitivité de l'offre pour étendre l'usage des TIC à tous en Corse.

- Il est nécessaire d'élaborer une stratégie d'intervention sur les différents échelons d'un réseau de transport de télécoms
 - Avoir une approche globale qui recouvre à la fois les différents maillons d'un réseau de télécommunications,
 - Associer à la démarche d'infrastructures de réseaux, des actions qui soutiennent les usages et les services.

3.3. Modalités d'action proposées

Le rapport des Cabinets IDATE & TACTIS a eu également pour objectif de simuler des hypothèses technico-économiques et financières afin de fournir à la Collectivité Territoriale de Corse un référent d'appréciation des propositions futures qui lui seront présentées dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Les hypothèses technico-économiques reposent sur un schéma optimal de déploiement d'un projet d'infrastructures haut débit pour répondre aux objectifs de la Collectivité. Pour cela le référent est bâti à partir de données issues :

- des enquêtes terrains et études géomarketing pour évaluer les potentiels
- de l'analyse de l'offre actuelle
- de l'identification et qualification des infrastructures mobilisables

- des modèles optimisés d'architectures de réseaux développés par les opérateurs

La proposition d'un modèle de référence permet :

- de disposer d'une première estimation financière (coûts d'investissements, de fonctionnement) et des hypothèses de subventions publiques à envisager traduisant les objectifs fixés par la Collectivité Territoriale,
- de fournir un référent de « projet optimal » (qui pourra être amélioré et affiné) qui permettra d'analyser les propositions des candidats et d'approfondir leurs projets lors de la phase de négociation.

En tout état de cause ce modèle de référence ne doit pas apparaître comme un choix technologique de la Collectivité Territoriale de Corse, ni même comme une option stratégique de déploiement du réseau de télécommunication à haut débit.

Ainsi, selon les conclusions des cabinets IDATE & TACTIS, l'élaboration d'un schéma de déploiement du réseau à haut débit de la Corse passe par la mise en œuvre de quatre natures d'actions qui, in fine, doivent permettre d'apporter, à minima, un point d'accès à haut débit dans chaque commune de l'île pour mettre à la disposition de chaque professionnel et de chaque citoyen, un service performant et compétitif, et ce, où qu'il travaille et où qu'il vive.

Ces quatre volets se répartissent comme suit :

Volet 1 : Connexion CORSE – CONTINENT (clé de la diversité et de la compétitivité numérique de l'île)

→ L'objectif étant d'ouvrir la Corse à une diversité d'opérateurs de télécommunication et assurer une continuité territoriale avec le continent puis permettre le développement compétitif des T.I.C.

Volet 2 : Armature de Collecte Optique et Radio (@COR)

→ L'objectif étant d'établir une armature principale complétée par des branches pour les tronçons secondaires. Le but étant de couvrir les grands axes économiques de la Corse et d'utiliser les opportunités de déploiement d'infrastructures

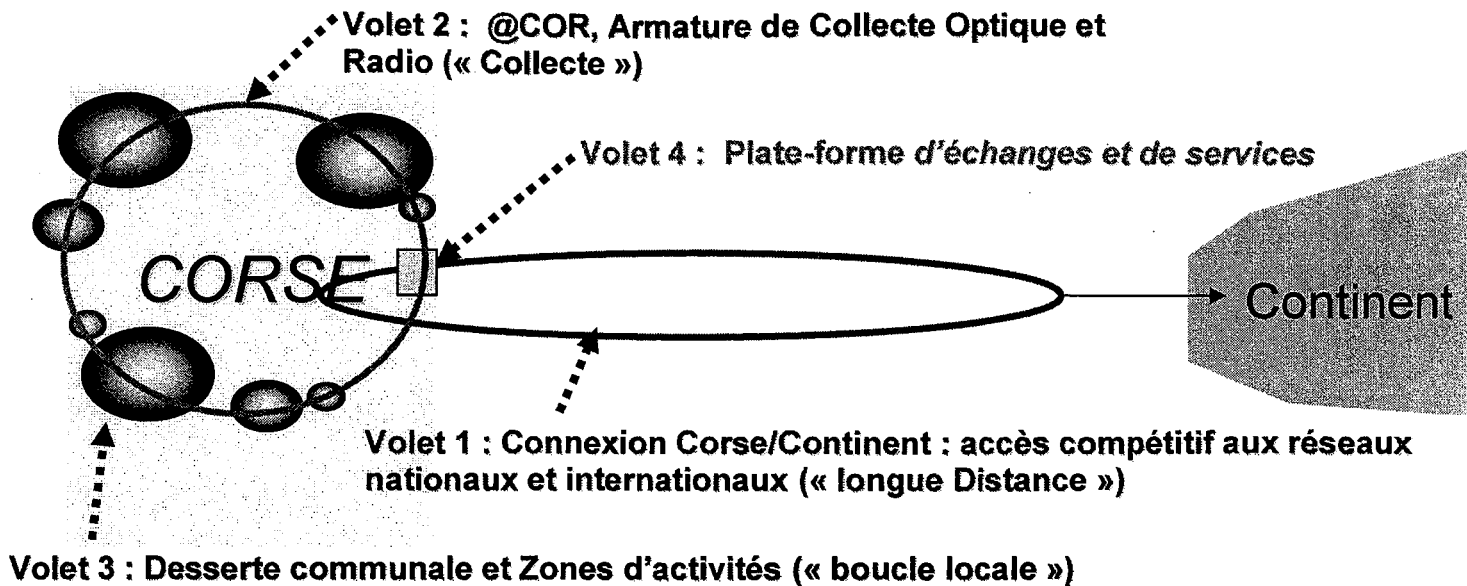
Volet 3 : Desserte communale et ZA (couvrir les « boucles locales »)

→ L'objectif étant d'apporter au moins un point d'accès haut débit dans chaque commune de Corse.

Volet 4 : Plate-forme régionale d'échanges et de services (GIX Internet/télécom)

→ L'objectif étant de permettre aux flux intra corses de ne pas avoir à transiter par le continent par la création d'une plate-forme d'échanges de flux d'opérateurs sur l'île.

Le schéma ci-après synthétise l'imbrication des quatre volets.



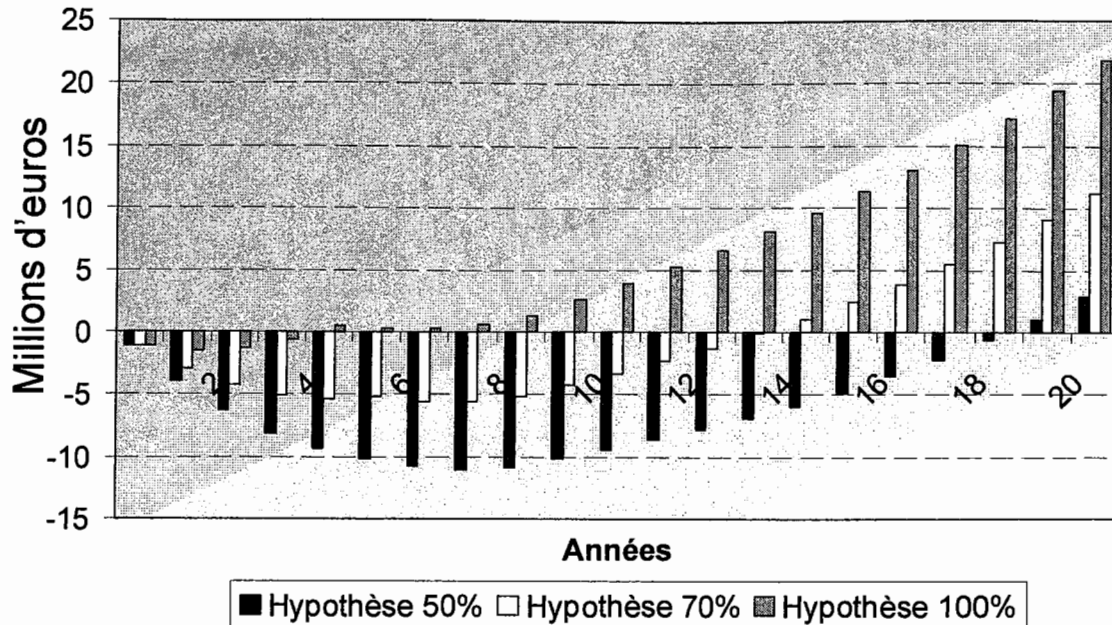
3.4. Synthèse de l'évaluation financière

L'évaluation financière résultant de cette étude est supérieure à celle réalisée lors des études préliminaires qui ont conduit à l'inscription du projet au Plan Exceptionnel d'Investissement. Ainsi, et sur la seule base du scénario proposé par les cabinets IDATE et TACTIS, qui doit être considéré, pour l'heure, comme un simple référentiel, le projet est évalué à environ 40 millions d'Euros.

Cependant, la Collectivité Territoriale ayant choisi de ne pas opérer de choix technologique et de procéder, pour sa délégation de service public, à un appel d'offres performanciel, il est difficile aujourd'hui d'estimer avec précision le coût de la totalité de l'opération, sachant, qui plus est, que le coût final dépendra de la négociation à ouvrir avec les opérateurs en présence au cours de la procédure de délégation.

Une simulation des résultats financiers d'un délégataire en fonction du taux de subvention d'investissement consenti a été réalisée.

Elle démontre, comme l'indique le tableau ci-dessous que selon l'hypothèse du niveau de la subvention publique, le délai de retour sur investissement (grand équilibre) pour le délégataire (« projet référent ») se situe entre la 5ème et la 19ème année.



Ce tableau ne présente qu'une simulation faite sur la base d'hypothèses. Il appartiendra au cabinet d'A.M.O. d'aider à la réalisation d'une estimation plus précise des coûts financiers en fonction notamment du mode juridique de délégation, après analyse du contenu de l'étude géomarketing, mais également après analyse des offres des opérateurs après négociation dans le cadre de la procédure de délégation.

CONCLUSION

C'est sur la base de ce rapport, que le cabinet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) qui vient d'être sélectionné suite à une procédure de marché par voie d'appel d'offres, devra établir les principales recommandations sur la forme de délégation à retenir et assister la Collectivité Territoriale dans la mise en œuvre de ce marché jusqu'à la signature du contrat de délégation.

Conformément à la procédure suivie par l'ensemble des dossiers relevant de ce secteur, ce rapport a fait l'objet d'une présentation devant le Comité de Pilotage des N.T.I.C. de la Collectivité Territoriale de Corse, le 20 novembre 2003, qui a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été également tenue informée.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver les orientations contenues dans l'étude géomarketing en ce qu'elles constitueront la base de référence du travail du Cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage.